

PROPRIÉTAIRES BAILLEURS AIDES LOCALES EN CORNOUAILLE

Conditions en vigueur en 2025

LES AIDES AUX TRAVAUX

Les aides de l'ANAH

• Sans conventionnement du loyer

Travaux	Montant de l'aide	Conditions d'éligibilité
MA PRIME RÉNOV'- PARCOURS ACCOMPAGNÉ	Mêmes montants que pour les propriétaires occupants (Cf. fiches par couleurs).	Toutes ressources (sauf rose pour le geste par geste). Engagement à louer le logement à titre de résidence principale pdt 6 ans minimum. 3 logements aidés maximum sur 5 ans.
MA PRIME RÉNOV' - GESTE PAR GESTE		
MA PRIME ADAPT	Mêmes montants que pour les propriétaires occupants	Non éligible aux propriétaires bailleurs mais éligible aux locataires modestes et très modestes.
MA PRIME LOGEMENT DECENT		Non éligible aux propriétaires bailleurs.

• Avec conventionnement du loyer via Loc'Avantages

Travaux	Montant de l'aide	Conditions d'éligibilité
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE	25 % d'aide. Plafond des dépenses de 750 €/m ² dans la limite de 80m ² /log. soit 15 000 € max / log.	
TRAVAUX POUR L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE	35 % d'aide. Plafond des dépenses de 750 €/m ² dans la limite de 80m ² /log. soit 21 000 € max / log.	
TRAVAUX POUR LA SÉCURITÉ ET LA SALUBRITÉ DE L'HABITAT	45% d'aide si loc2 ou loc3 et travaux mixtes sur le territoire de QBO	Personnes physiques et morales, toutes ressources. Conventionnement des loyers obligatoire (Loc1, Loc2 ou Loc3 du dispositif Loc'Avantages). Engagement à louer le logement à titre de résidence principale pdt 6 ans minimum. Atteindre à minima l'étiquette D.
LOGEMENTS INDIGNES OU TRES DÉGRADÉS (ID ≥ 0,55 ou INS ≥ 0,4)	35 % d'aide. Plafond des dépenses de 1 000 €/m ² dans la limite de 80m ² /log. soit 28 000 € max / log.	
TRAVAUX SUITE À UNE PROCÉDURE RSD OU DE TRANSFORMATION D'USAGE	25 % d'aide. Plafond des dépenses de 750 €/m ² dans la limite de 80m ² /log. soit 15 000 € max / log.	
LOGEMENTS MOYENNEMENT DÉGRADÉS (0,35 ≤ ID < 0,55)	35% d'aide si loc2 ou loc3 sur le territoire de QBO (hors travaux suite à une procédure RSD)	

En complément, l'Anah octroie des primes sous certaines conditions, notamment :

- Prime Habiter Mieux si gain énergétique > à 35% : 1 500 €/log., 2 000 € si sortie de passoire énergétique,
- Prime d'intermédiation locative (PIL) si conventionnement loc 2 ou loc 3 et intermédiation locative pendant au moins 3 ans : 1 000 €, + 1 000 € si mandat de gestion, + 1 000 € si surface ≤ à 40 m²,
- Prime de réduction de loyer (PRL) si conventionnement loc 2 ou loc 3 en secteur tendu (5€/m² d'écart mini entre prix marché et loc 2) et participation de plusieurs co-financeurs : prime égale au max au triple de la participation cumulée des co-financeurs, et plafonnées à 150€/m² dans la limite de 80m² /log.,
- Prime sortie de vacance pour les logements vacants depuis plus de 2 ans, situés en commune rurale (5 à 7 de la grille de densité des communes), périmètre d'OPAH ou PIG : 5 000 €
- Prime liée à un dispositif de réservation au profit de publics prioritaires : 2 000 €

Niveaux de conventionnement Loc'Avantages et réductions d'impôts

Niveau de conventionnement et réductions	Loc1	Loc2	Loc3
Décote appliquée au loyer de marché pour définir le plafond de loyer	15 %	30 %	45 %
Réduction d'impôt sans intermédiation locative	15 %	35 %	Sans objet
Réduction d'impôt avec intermédiation locative	20 %	40 %	65 %

Des plafonds de ressources s'appliquent pour les locataires selon le niveau de conventionnement (loc1, loc2 ou loc3) et la zone géographique où se situe le logement (zonage ABC).

Mise à jour du 21 novembre 2025

Les frais d'Accompagnement (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ou Accompagnateur Rénov')

Territoire	Montant / avance des frais	Aides concernées	Contact
OPAH-RU de Quimper, Douarnenez et Audierne	Gratuit Aucune avance à prévoir	Toutes aides avec conventionnement Loc'Avantages	Urbanis au : Quimper -> 06 59 74 44 19 Douarnenez -> 06 13 35 32 65 Audierne -> 06 65 83 51 73
Ouest Cornouaille (CCPBS, CCHBB, DZCO, CCCSPR)		MaPrimeRénov' - Parcours Accompagné Travaux de rénovation énergétique et de lutte contre le mal logement avec conventionnement Loc'Avantages	SIOCA, 02 98 98 20 33
Autres cas	Pas d'aide de la collectivité Remboursement selon grille ANAH (cf. ci-dessous) Avance des frais totaux à réaliser	Toutes aides avec et sans conventionnement nécessitant un accompagnement Loc'Avantages obligatoire	Structures agréées par l'ANAH Mon Accompagnateur Rénov'(MAR') ou Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO)

Base de remboursement des frais d'accompagnement pour les bailleurs (grille ANAH) :

	Travaux	Montant
	MA PRIME RÉNOV'- PARCOURS ACCOMPAGNÉ	Selon ressources du foyer du bailleur : Très modestes : 2 000 € HT par log. / Modestes: 1 600 € HT par log. Intermédiaires : 800 € HT par log. / Supérieurs : 400 € HT par log.
Via Loc'Avantages	RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE	1 600 € HT par logement
	TRAVAUX LOURDS DE RÉHABILITATION DE LOGEMENTS INDIGNES OU TRES DÉGRADÉS	2 000 € HT par logement / 4 000 € HT par log. si couplage avec travaux de rénovation énergétique
	TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LOGEMENTS MOYENNEMENT DÉGRADÉS	300 € HT par logement
	TRANSFORMATION D'USAGE	156 € HT par logement
	TRAVAUX POUR L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE	AMO « complète » ou AMO « ergothérapeute » 600 € HT par log.

Les abondements locaux (cumulables avec les aides de l'ANAH)

- Pour les logements situés sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale (Plan d'Action Territorial), y compris sur le territoire de l'OPAH-RU de Quimper (OPAH jusqu'au 14 mai 2028) :

	Travaux	Aides ville de Quimper + QBO	Ménages éligibles
	MA PRIME RÉNOV'- PARCOURS ACCOMPAGNÉ	+ 30 % du reste à charge HT plafonné à 1 500 €	Personnes physiques ressources modestes ou très modestes
Via Loc'Avantages	RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE OU TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LOGEMENTS MOYENNEMENT DÉGRADÉS OU TRANSFORMATION D'USAGE	+ 10 % du reste à charge HT si loc1 plafonné à 2 000 € + 15 % du reste à charge HT si loc2 plafonné à 4 000 € + 20 % du reste à charge HT si loc3 plafonné à 6 000 €	Personnes physiques et morales, toutes ressources.
	TRAVAUX POUR L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE OU TRAVAUX POUR LA SÉCURITÉ ET LA SALUBRITÉ DE L'HABITAT	+ 10 % du reste à charge HT si loc2 ou loc3 plafonné à 4 000 €	Conventionnement des loyers obligatoire.
	TRAVAUX LOURDS DE RÉHABILITATION DE LOGEMENTS INDIGNES OU TRES DÉGRADÉS	+ 10 % du reste à charge HT si loc1 plafonné à 4 000 € + 15 % du reste à charge HT si loc2 plafonné à 6 000 € + 20 % du reste à charge HT si loc3 plafonné à 8 000 € + 20 % du reste à charge HT en ORI (OPAH-RU loc2 et loc3)	Engagement à louer le logement à titre de résidence principale pdt 6 ans minimum.
	SORTIE DE VACANCE	3 000 €/logement si surf > 55m ² , loc1, loc2 ou loc3 Uniquement OPAH-RU	Logement vacant depuis plus de 2 ans

Contact : Service Habitat de QBO au 02 98 98 87 49 OU URBANIS au 06 59 74 44 19

- Pour les logements situés sur le territoire de l'OPAH-RU de Douarnenez (OPAH jusqu'au 30 juin 2027) :

Via Loc'Avantages	Travaux	Aides ville de Douarnenez + Douarnenez Communauté	Ménages éligibles
Via Loc'Avantages	RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE	+ 15 % du montant des travaux HT, plafonné à 5 500 €	Personnes physiques et morales, toutes ressources. Conventionnement des loyers obligatoire. Engagement à louer le logement à titre de résidence principale pdt 6 ans minimum.
	TOUS TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LE MAL LOGEMENT	+ 15 % du montant des travaux HT, plafonné à 9 000 €	
	TRAVAUX DE TRANSFORMATION D'USAGE	+ 10 % du montant des travaux HT, plafonné à 2 500 €	

Contact : URBANIS au 06 13 35 32 65

- Pour les logements situés sur le territoire de l'OPAH-RU d'Audierne (OPAH jusqu'au 31 octobre 2029)

Via Loc'Avantages	Travaux	Aides ville d'Audierne + CCCSPR	Ménages éligibles
Via Loc'Avantages	RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE	+ 10 % du montant des travaux HT, plafonné à 5 000 €	Conventionnement des loyers obligatoire. Engagement à louer le logement à titre de résidence principale pdt 6 ans minimum.
	TRAVAUX LOURDS DE RÉHABILITATION DE LOGEMENTS INDIGNES OU TRES DÉGRADÉS	+ 10 % du montant des travaux HT, plafonné à 5 000 €	
	TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LOGEMENTS MOYENNEMENT DÉGRADÉS OU TRANSFORMATION D'USAGE	+ 5 % du montant des travaux HT, plafonné à 4 000 €	

Contact : URBANIS au 06 65 83 51 73

- Pour les logements situés sur le territoire de l'Ouest Cornouaille (CCPBS, CCHPB, CCCSPR et DZCO)

Via Loc'Avantages	Travaux	Aide de l'EPCI concerné	Ménages éligibles
Via Loc'Avantages	MA PRIME RÉNOV'- PARCOURS ACCOMPAGNÉ	+ 6 000 €/log.	Personnes physiques, toutes ressources. Conventionnement des loyers obligatoire (loyers encadrés par les EPCI, plafonds à venir)
	RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE	Plafonné à 3 logements par opération	Personnes physiques et morales, toutes ressources. Conventionnement des loyers obligatoire.
	TRAVAUX LOURDS DE RÉHABILITATION DE LOGEMENTS INDIGNES OU TRES DÉGRADÉS		Engagement à louer le logement à titre de résidence principale pdt 6 ans minimum.
	TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LOGEMENTS MOYENNEMENT DÉGRADÉS		
	SORTIE DE VACANCE	+ 3 000 €/log.	Idem aides précédentes + Log. vacant depuis plus de 2 ans

Contact : SIOCA, numéro à venir

- Pour les logements situés sur le territoire du PIG de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) :

Via Loc'Avantages	Travaux	Aides ville Concarneau + CCA	Ménages éligibles
Via Loc'Avantages	TRAVAUX LOURDS DE RÉHABILITATION DE LOGEMENTS INDIGNES OU TRES DÉGRADÉS	+ 10 % si loc1, + 15* ou 30 % si loc2, + 20* ou 40 % si loc3 plafonné à 1 000 € (travaux lourds) et 750 € (transformation d'usage) * Concarneau, Névez, Pont-Aven et Tourc'h	Conventionnement des loyers obligatoire. Engagement à louer le logement à titre de résidence principale pdt 6 ans minimum.
	TRAVAUX DE TRANSFORMATION D'USAGE		

Contact : Urbanis au 06 58 97 57 70

Les aides au ravalement

- Pour les bâtiments situés sur le territoire de l'OPAH-RU de Quimper (quartier gare) :

Travaux	Aide de QBO	Ménages éligibles
RAVALEMENT	40 à 50 % du montant HT des travaux dans la limite de : <ul style="list-style-type: none"> Reprise d'une façade en pierre : 320 €/m² plafonné à 22 400 € de travaux HT Réfection de l'enduit ou reprise simple d'une façade en pierre : 150 €/m² plafonné à 10 500 € de travaux HT Immeuble à pan de bois : 400 €/m² plafonné à 28 000 € de travaux HT Façades peintes ou badigeonnées : 80 €/m² plafonné à 5 600 € de travaux HT 	Propriétaires occupants et bailleurs, usufruitiers et SCI sans condition de ressources, y compris résidences secondaires

Contact : URBANIS au 06 59 74 44 19

Mise à jour du 21 novembre 2025

- Pour les bâtiments situés sur le territoire du Haut Pays Bigouden (secteurs spécifiques en centralité)

Travaux	Aide CCHPB	Ménages éligibles
RAVALEMENT	20 % du montant des travaux TTC (montant HT pour les commerçants et professions libérales). Aide plafonnée à 2 000 €	Propriétaires, locataires, commerçants et professions libérales sans condition de ressources, y compris résidences secondaires Immeuble achevé depuis au moins 10 ans

Contact : Mairie de la commune concernée

- Pour les bâtiments situés sur le territoire de l'OPAH-RU de Douarnenez (rues spécifiques en centralité)

Travaux	Aides ville de Douarnenez + Douarnenez Communauté	Ménages éligibles
RAVALEMENT	30 % du montant HT des travaux. Aide plafonné à 1 500 €	Propriétaires occupants et bailleurs ou syndic sans condition de ressources, y compris résidences secondaires. Réservé aux façades entièrement visibles depuis la voie publique

Contact : URBANIS au 06 13 35 32 65

- Pour les bâtiments situés sur le territoire de Douarnenez Communauté

Travaux	Aide DZCO	Ménages éligibles
RAVALEMENT	8€/m ² de surf. à râver visible depuis la voie publique. Plafonné à 1 000 € si ravalement de la totalité des façades et pignons visibles, à 500 € sinon	Propriétaires, locataires, bâtiments occupés au titre d'une activité professionnelle sans condition de ressources, y compris résidences secondaires. Immeuble achevé depuis au moins 10 ans

Contact : Service Habitat de DZCO au 02 98 74 49 14

Les aides de mise en valeur du patrimoine privé dans des Cités labellisées

- Pour les bâtiments situés sur les communes de Locronan et Pont-Croix (petites cités de caractères) :

Travaux	Aide de la Région Bretagne	Ménages éligibles
MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE	En complément des aides de la commune ou de l'EPCI : <ul style="list-style-type: none"> Pour les travaux de restauration : 15% du montant TTC, plafonné à 15 000 € Pour les enseignes de style : 15% du montant HT, plafonné à 5 000 € 	Propriétaires occupants et bailleurs et SCI sans condition de ressources

Contact : Association des petites cités de caractères au 02 99 84 00 80

EXONERATION DE TAXE FONCIERE

- Pour les logements situés sur la commune de Trégunc

Nom dispositif	Aide Trégunc	Ménages éligibles
TAXE FONCIERE	Exonération de 50% de la taxe foncière	Logements achevés avant le 1 ^{er} janvier 1989 Investissement de 10 000 € l'année précédent l'exonération ou 15 000 € sur les 3 années précédentes

Contact : Service des impôts fonciers

Pour en savoir plus, contactez-nous :

Réseau TYNEO, du mardi au vendredi de 14h à 17h au 02 98 90 10 93

Ou via notre formulaire de contact : <https://reseautyneo.bzh/contact/>



Le service public pour mieux renover mon habitat

Réseau TYNEO, Espace Conseil France Rénov' en Cornouaille

Opéré par :



Cofinancé par :

